

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉROGATION POUR LES NÉONICOTINOÏDES : LES SÉNATEURS SACRIFIENT LES POLLINISATEURS POUR MAINTENIR UN MODÈLE AGRICOLE À BOUT DE SOUFFLE

28 OCTOBRE 2020 - POLLINIS regrette que les sénateurs aient voté hier soir le projet de loi permettant à la filière de la betterave de déroger à l'interdiction des néonicotinoïdes jusqu'en 2023, signant ainsi un grave recul pour l'environnement et la démocratie.

« Ce projet de loi a été bâti sur des chiffres et des arguments fallacieux diffusés par la filière betterave et repris pas le gouvernement, déplore Nicolas Laarman, délégué général de POLLINIS. Nos élus ont cédé aux pressions des tenants de l'agriculture conventionnelle au détriment des pollinisateurs, qui sont les véritables garants de notre sécurité alimentaire. »

La perte de rendement de la betterave à sucre qui devait atteindre officiellement 30 à 50 % s'avère finalement de 15 %, bien loin de la catastrophe annoncée. Ces données fausses, mentionnées dans l'étude d'impact du projet de loi, ont permis d'agiter la menace d'un effondrement du secteur et de convaincre les députés, puis les sénateurs, de revenir sur l'interdiction définitive des néonicotinoïdes en France. La filière betteravière connaît des difficultés structurelles liées à la dérégulation du marché, auxquelles la dérogation votée hier ne changera rien.

POLLINIS, qui se bat depuis huit ans pour faire interdire ces pesticides en France et en Europe, est consternée de constater que ces contre-vérités, relayées par les betteraviers sans discontinuer depuis le vote de l'interdiction des néonicotinoïdes en France en 2016, aient pu être entendues par les sénateurs.

Ce vote constitue un recul dramatique pour les pollinisateurs et la biodiversité, alors même que les effets délétères des néonicotinoïdes ont été documentés par plus de 1 100 études scientifiques au cours des 20 dernières années – ce qui avait justifié leur interdiction.

« La dissémination de ces pesticides dans l'environnement via l'eau, la terre ou les poussières est parfaitement incontrôlable, rappelle Nicolas Laarman. Cette dérogation va permettre la contamination de plus de 400 000 hectares de terres par des produits qui sont pour certains jusqu'à 7 000 fois plus toxiques à dose égale pour les abeilles que le DDT de sinistre mémoire ».

Ce vote ignore également les attentes des citoyens en faveur d'un modèle agricole respectueux de la biodiversité. Depuis l'annonce en plein été du retour des néonicotinoïdes, près de 140 000 sympathisants de POLLINIS ont demandé directement à leurs députés et sénateurs de ne pas ré-autoriser ces insecticides.

« Maintenir à tout prix une agriculture dépendante aux pesticides toxiques est une aberration économique, agronomique et environnementale. Le système actuel est en

train de décimer jusqu'aux pollinisateurs et autres insectes indispensables à la production agricole, estime Nicolas Laarman. La seule réponse adéquate est un plan de transition agricole ambitieux, sur un modèle agroécologique respectueux de la nature, résilient face au changement climatique et bénéfique aux agriculteurs ».

Une coalition d'une trentaine d'organisations, dont POLLINIS, a interpellé les élus et informé les sénateurs sur les alternatives agricoles et économiques possibles et sur les conséquences d'une telle régression du droit français. Devant le recul historique que constitue le vote d'hier, ces organisations alertent les pouvoirs publics sur le fait qu'elles n'en resteront pas là, et continueront de se mobiliser par tous les moyens légaux possibles dans les mois qui viennent.

CONTACTS :

Julie PECHEUR
Directrice du plaidoyer
06 74 55 81 81
juliep@pollinis.org